

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000132

Séance du mercredi 20 décembre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 6.1) Auxon-Dessus: Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.2), Patrick BOURQUE, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude CHEVAILLER (jusqu'au rapport 6.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.2), Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.2), Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI (à partir du rapport 1.1.2), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.2.6), Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 6.2), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 6.2), Corinne TISSIER, Beure: Philippe CHANEY, Pierre JACQUET (jusqu'au rapport 6.2) Boussières: Michel POULET Busy: Philippe SIMONIN Chaleze: Josseline SEITZ Chalezeule: Raymond REYLE Champagney: Claude VOIDEY (représenté par Louis CORLET) Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Jean-Marie DELACHAUX Chaucenne : Bernard VOUGNON (jusqu'au rapport 1.2.1) Chaudefontaine : Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) Chemaudin : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 6.2) Deluz: Yves TARDIEU Ecole Valentin: André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 1.1.2) Francis : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Gabriel JANNIN Grandfontaine : Richard SALA (représenté par François LOPEZ) La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Philippe CHANAU (jusqu'au rapport 6.2) Mamirolle: Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT (à partir du rapport 1.1.2) Marchaux: Bernard BECOULET Miserey Salines: Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Pierre CONTOZ (représenté par Michel CARTERON) Montferrand le Château: Marcel COTTINY Morre: Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 9.2) Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS Pelousey: Annick CHARPY Pirey: Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Albert DEPIERRE (à partir du rapport 1.1.2) Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Roland BARDEY (à partir du rapport 1.1.2) Routelle: Claude SIMONIN (jusqu'au rapport 9.2) Saône: Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN Serre les Sapins: Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Jacques SIFFERLIN Vaire le Petit : Jean-François THIEBAUD Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET

Etaient absents: Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN, Besançon: Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Yves-Michel DAHOUI, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Loic LABORIE, Bernard LAMBERT, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Nicole WEINMAN Boussières: Bertrand ASTRIC Braillans: Alain BLESSEMAILLE Champoux: Norbert DUPREY Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Grandfontaine: Jean JOURDAIN Larnod: Martine BERGIER Le Gratteris: Nicole JANNIN Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Montfaucon: Jean-Marie VERNET Montferrand le Château: Pascal DUCHEZEAU Morre: Gérard VALLET Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Jacques TERVEL Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Roche lez Beaupré: Michel SCHNAEBELE Thise: Claude BULLY Thoraise: Jean-Paul MICHAUD Torpes: Denis JACQUIN Vaire Arcier: Patrick RACINE Vorges les Pins: Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Sylvie JEANNIN

<u>Procurations de vote :</u>

Mandants: J-C Chevailler (à partir du rapport 7.1), C. Comte-Deleuze, Y-M Dahoui, V. Fuster, A. Ghezali (jusqu'au rapport 1.1.1), P. Guinchard, B. Lambert, M. Loyat, A. Menetrier, D. Poissenot (à partir du rapport 7.1), Roignot (jusqu'au rapport 6.2), D. Tetu (à partir du rapport 7.1), P. Jacquet (à partir du rapport 7.1), B. Astric, J-P Dillschneider (jusqu'au rapport 1.1.1), D. Paris, P. Duchezeau,

Mandataires: D. Baud (à partir du rapport 7.1), M. Josse, B. Falcinella, F. Fellmann, D. Poissenot (jusqu'au rapport 1.1.1), J-L Fousseret, J. Rosselot, J-C Roy, C. Lime, S. Jeannin (à partir du rapport 7.1), J-C Chevailler (jusqu'au rapport 6.2), N. Dahan (à partir du rapport 7.1), P. Chaney (à partir du rapport 7.1), M. Poulet, A. Avis (jusqu'au rapport 1.1.1), C. Préioni, M. Cottiny,

Objet : Créations de postes

20061227

Créations de postes

Rapporteur: Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Suite aux entretiens budgétaires et aux différentes réunions d'arbitrages, vous trouverez un état récapitulatif des demandes de postes supplémentaires pour l'année 2007 intégrant une synthèse de la motivation de la demande de création.

Dans le cadre des entretiens budgétaires, un certain nombre de demandes de créations de postes a été identifié. L'ensemble de ces demandes ne pouvant être satisfaites, un arbitrage a été effectué en veillant à optimiser les moyens, en limitant le nombre de recrutements, et en privilégiant les priorités de la CAGB afin de ne pas engendrer une évolution trop importante de notre masse salariale qui obèrerait nos capacités budgétaires. Dans ce cadre, une réflexion a été systématiquement engagée afin de vérifier si une mutualisation des moyens humains avec la Ville de Besançon pouvait éviter des doublons. Parallèlement, pour certains postes identifiés, il a été prévu une mise en oeuvre progressive de ces recrutements au cours de l'année 2007 en fonction des besoins des services.

Compte tenu des priorités identifiées, dix postes ont été répertoriés sur le budget principal, dont cinq "fermes", et cinq autres conditionnés à des arbitrages futurs de l'exécutif.

Par ailleurs, sont présentés cinq postes sur le budget annexe des déchets (en fonction de l'extension de la régie), un poste sur le budget annexe transport et trois postes pour le SYBERT."

I. Budget principal

A/ Les postes à pourvoir immédiatement

POLE RESSOURCES:

- Direction des Affaires Juridiques, Assemblées et Affaires Générales
 - l'agent de catégorie C (cadre d'emplois des adjoints administratifs) Logiciel Courrier

Motivation:

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau logiciel courrier au printemps 2006, un agent contractuel a été recruté pour assurer le suivi (ouverture, enregistrement, numérisation des courriers, distribution, relance pour le respect des délais...).

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de pérenniser ce poste.

Marchés Publics

- l agent de catégorie C (cadre d'emplois des adjoints administratifs) – Secrétariat

Motivation:

La création d'un poste de catégorie C chargé du secrétariat, de l'assistance administrative et financière du service des marchés doit permettre d'assurer notamment les missions suivantes :

- Réception des offres de marchés : tenue du registre des dépôts
- Convocation et suivi de la CAO (dont quorum : appel téléphonique)

- Suivi des tableaux de bord
- Suivi de la saisie des marchés dans le logiciel finances

Direction des Moyens Techniques

- l agent de catégorie C (cadre d'emplois des adjoints administratifs)

Motivation:

La création d'un poste pérenne de catégorie C chargé du secrétariat et de l'assistance administrative et financière de la Direction des Moyens Techniques apparaît nécessaire, compte tenu de la montée en charge de cette direction.

POLE DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES:

Direction de l' Economie et de l'Aménagement

l agent de catégorie B (cadre d'emplois des rédacteurs) – Assistance Administrative et
 Financière

Motivation:

Afin d'assurer l'assistance administrative et financière de la Direction de l'Economie et de l'Aménagement, récemment réorganisée pour faire face à un accroissement d'activité consécutif à la mise en oeuvre de projets d'envergure par la CAGB, la création d'un poste de catégorie B est requise.

Service Habitat / Politique de la Ville

- l agent de catégorie B (cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens supérieurs)— Habitat

Motivation:

La création d'un poste de catégorie B doit permettre de renforcer le suivi de la délégation de l'aide à la pierre et de la mise en oeuvre de la politique habitat de la CAGB.

B/ Les postes à pourvoir après arbitrages futurs

IL EST PROPOSE QUE LES POSTES SUIVANTS SOIENT OUVERTS, MAIS QU'ILS NE SOIENT POURVUS QU'APRES UN ARBITRAGE FORMEL DE L'EXECUTIF

MISSIONS PILOTAGES:

Aides aux communes

- l'agent de catégorie B (cadre d'emplois des techniciens supérieurs)

Remarque:

En fonction de la montée en puissance de ce secteur et de sa facturation, un poste de catégorie B technicien pourrait être créé.

POLE RESSOURCES:

Direction des Affaires Juridiques, Assemblées et Affaires Générales

- l agent de catégorie A (cadre d'emplois des attachés) - Juriste

Motivation:

Le service juridique de <u>la CAGB, qui intervient également pour le SYBERT et le SMSCoT</u> est aujourd'hui composé de 1,2 agents (un cadre A et 20% du directeur). Ils travaillent sur différents dossiers (en ce moment : SEM Immobilier d'Entreprises, déclarations d'IC des ZAE et des modalités de transfert, voirie d'IC, communication en période pré électorale, subvention aux syndicats, contentieux en matière de personnel, gens du voyage, de nombreux sinistres, contrats d'assurance à renouveler). L'ensemble de ces dossiers souvent complexes nécessite un suivi précis même si la collectivité est parfois accompagnée par des cabinets spécialisés.

Remarque:

Ce poste sera éventuellement pourvu après examen des conclusions d'une réflexion sur les missions du service et les possibles mutualisations.

Service d'information géographique

- l agent de catégorie B (cadre d'emplois des techniciens supérieurs) - Technicien SIG

Remarque:

Ce poste est à examiner dans le cadre de la future structuration du secteur notamment dans le cadre de la mobilité interne d'un agent de catégorie B.

POLE DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES:

Direction de l'Economie et de l'Aménagement

 I agent de catégorie C (cadre d'emplois des adjoints administratifs) – Secrétariat pour le Directeur

Remarque:

Ce poste est conditionné à des mouvements ou évolutions de personnel et à la structuration du service.

Service Habitat / Politique de la Ville

- 1 agent de catégorie B (cadre d'emplois des rédacteurs) - Cohésion sociale

Remarque:

Ce poste est conditionné à des mouvements ou évolutions de personnel et à la structuration du service.

II. Budget annexe Transports

- l'agent de catégorie B ou C (cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs)— Assistante Mission TCSP

Motivation:

Suite à la création de la mission transports en commun en site propre et au recrutement d'un directeur chargé du pilotage et de la mise en oeuvre du projet, il apparaît nécessaire de créer un poste de catégorie B ou C afin d'assurer les fonctions de secrétariat et d'assistance du directeur.

III. Budget annexe Déchets

- En cas d'extension de la régie communautaire sur les territoires du plateau de Saône et aux communes des Auxons, les besoins nouveaux seraient :
 - l agent technique fonction de conducteur
 - 3 agents de salubrité
 - I conseiller du Tri agent de catégorie C filière technique

A défaut de cette extension, seule serait nécessaire la création d'un poste de catégorie C de conseiller du tri.

IV. Le SYBERT

- 2 agents de catégorie C de la filière technique – gardien de déchetterie dans le cadre de l'ouverture de la Déchetterie de PIREY

Motivation:

2 agents à temps plein pour le gardiennage de la déchetterie de Pirey (le deuxième mitemps « disponible » pour le second agent sera utilisé pour assurer des remplacements de nos gardiens sur certains sites proches, ce qui permettra de limiter le recours aux prestations de service et les « effets de pointe » difficiles à gérer pour nos prestataires).

- I agent de catégorie A (cadre d'emplois des attachés) -Responsable de l'Administration

Motivation:

Dans le cadre de la montée en charge du SYBERT et de ces nouveaux chantiers, le responsable de l'administration sera notamment chargé de l'organisation et du suivi de la gestion administrative quotidienne de la structure, du suivi de la préparation de documents budgétaires, de l'assistance juridique et de la sécurisation des procédures et du suivi des instances délibérantes.

Ces différents postes seront mis a disposition du SYBERT et feront l'objet d'un remboursement par le syndicat mixte conformément à la convention qui lie la CAGB à ce syndicat.

<u>SOIT</u>:

	Agents de catégorie A	Agents de catégorie B	Agents de catégorie C
Budget principal		2	3
postes conditionnés à des arbitrages futurs	1	3	1
Budget annexe Déchets			5
Budget annexe Transport		1	
SYBERT	1		2

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- crée les postes énumérés ci-dessus,
- modifie la liste des emplois permanents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le

2 6 DEC. 2006

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 102 Contre: 0 Abstention: 0